



C O N F É R E N C E

Interculturalisme, multiculturalisme, laïcité : quelques propositions québécoises

GÉRARD BOUCHARD

Historien, sociologue et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur la dynamique comparée des imaginaires collectifs, Université du Québec à Chicoutimi, il a coprésidé la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles. Il est l'auteur du livre L'Interculturalisme, Montréal, éd. Boréal, 2012.

À l'occasion du 25^e anniversaire du Service interculturel collégial et du colloque *L'interculturalisme : réflexions, actions et défis*, nous l'avons invité à répondre à trois questions qui préoccupent le réseau collégial. Le texte ci-dessous est issu de la transcription de la conférence d'ouverture de M. Bouchard.

7

1

Quels sont les constats qui m'amènent à promouvoir le modèle de l'interculturalisme ou pourquoi ce modèle doit-il être privilégié au Québec ?

Je vais y répondre en examinant sommairement quelles pourraient être les autres options vers lesquelles le Québec pourrait théoriquement se tourner et pourquoi il ne devrait pas le faire dans la pratique.

■ **MODÈLE DE L'ASSIMILATION**

Le premier modèle est celui de l'assimilation qui prévalait en Occident, il y a quelques décennies. On pense, par exemple, au « melting-pot » américain. En fait, il y a deux interprétations du modèle du « melting-pot » aux États-Unis. La première qui remonte au XVIII^e siècle disait que tous les Américains sont des immigrants qui proviennent d'un peu partout en Europe. La règle qui prévalait était que chaque immigrant arrivant aux États-Unis laisse au vestiaire sa culture. Notons que les Américains méprisaient déjà la culture européenne, car elle était un signe de guerre civile, de révolution et de privilèges. Il fallait donc l'abandonner. Sur la terre de rédemption que

constituait l'Amérique, on recréait une nouvelle civilisation différente de la culture de chacun des citoyens américains. Telle était la première version du « melting-pot » qui ressemble beaucoup au modèle de la mixité qui a été très répandu en Amérique latine. Ils ne l'appelaient pas « melting-pot », mais c'était la même idée qui prévalait soit celle que les immigrants, de même que les Autochtones, oublieraient leur culture et construiraient ensemble quelque chose de neuf. Au Mexique, par exemple, on disait qu'avec ce modèle, la civilisation serait supérieure à toutes celles de la planète. On demandait aux immigrants d'oublier leur culture et d'adopter celle qui était en place. En pratique, cela ne se réalisa pas pleinement. Aux États-Unis, c'est la culture WASP¹ qui s'est imposée et au Mexique, ce fut la culture créole. Finalement, le « melting-pot » est une forme d'assimilation, telle qu'elle était pratiquée dans plusieurs pays, et ce, depuis le XVII^e siècle.

Aujourd'hui, le modèle de l'assimilation ne peut plus fonctionner. Depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, une nouvelle orientation philosophique a émergé en Occident, on l'appelle le pluralisme. C'est la leçon que les Européens ont tiré des horreurs de la Deuxième Guerre mondiale, mais aussi de la Première Guerre mondiale, des fascismes, des despotismes, de l'impérialisme et de toutes les atrocités que l'Occident avait commises au nom d'une supposée race ou d'une civilisation supérieure. Ils ont pris conscience qu'il fallait respecter la diversité et qu'on ne peut plus exclure les gens qui sont porteurs d'une différence culturelle. Il fallait donc trouver des moyens d'accommoder et de coexister avec des cultures différentes.

Grâce à cette orientation, le pluralisme a pris forme, les Autochtones ont pu se faire reconnaître, on a mis fin au racisme dans plusieurs endroits et on a reconnu des sectes religieuses au lieu de toujours les massacrer. Cette grande idée du pluralisme est maintenant répandue au-delà de l'Occident, dont l'interculturalisme est l'héritier. C'est au nom du pluralisme que l'on rejette l'assimilation.

Au Québec, dès le moment où on a commencé à réfléchir collectivement sur le rapport que les francophones devaient entretenir avec les non-francophones et les nouveaux immigrants qui commençaient à arriver au début des années soixante, la perspective pluraliste s'est imposée. Très tôt, le Québec a rejeté l'assimilation comme modèle d'intégration.

Je signale cependant qu'au Québec, à partir des années 1978-1980, le gouvernement a mis de l'avant un modèle qui était très apparenté à la version assimilatrice du « melting-pot ». C'est ce qu'on appelle la *culture de convergence*. L'idée maîtresse de ce modèle est qu'il existe au Québec une culture déjà bien en place, la culture francophone d'ascendance, héritière des pionniers français et les immigrants qui viennent s'installer doivent se fondre dans cette culture majoritaire et abandonner la leur. Il s'agit donc d'une forme d'assimilation. À l'époque, ce fut Gérald Godin qui a parrainé cette politique. Immédiatement, elle fut l'objet de nombreuses critiques, notamment de la part des minorités ethnoculturelles et des immigrants, mais aussi de la part d'un certain nombre d'observateurs, d'analystes, d'intellectuels

¹ WASP désignait les blancs américains d'origine anglaise et protestante lors de la constitution des États-Unis.

francophones issus de la culture majoritaire. Si bien que Gérald Godin, vers 1986-1987, a lui-même répudié la *culture de convergence*, dont il avait été pourtant le parrain, en reconnaissant que cette approche ne laissait pas de place à la différence culturelle. Il faut garder à l'esprit qu'au moment où on se parle, il y a encore un certain nombre d'intervenants dans ce dossier de l'interculturalité qui tiennent encore à l'idée de la convergence culturelle au Québec.

■ MODÈLE DU MULTICULTURALISME

Une deuxième option, c'est évidemment le multiculturalisme qui est la loi du Canada², dont le Québec fait toujours partie, jusqu'à nouvel ordre. Pourquoi le multiculturalisme ne convient-il pas au Québec ? Il faut se référer à une lettre que le premier ministre Bourassa a envoyée, en 1971, au premier ministre Trudeau, immédiatement après qu'il ait rendu officiel le multiculturalisme comme politique canadienne en matière de relations ethnoculturelles. Bourassa disait à peu près dans cette lettre : *ce modèle de multiculturalisme, peut-être convient-il chez vous au Canada anglais, mais il ne convient pas chez nous au Québec. Nous allons développer un modèle différent qui va épouser nos réalités, nos contraintes, nos aspirations, nos traditions, notre sensibilité...*

Le premier énoncé du multiculturalisme, qui a été adopté par la Chambre des Communes en 1971, établit qu'il n'y a pas de culture majoritaire officielle au Canada. Dans l'ensemble du Canada anglais, cet énoncé semblait s'accorder avec la démographie. Ainsi, les descendants britanniques représentent aujourd'hui moins de 30 % de la population canadienne. Ils sont devenus eux-mêmes une minorité, ce qui paraissait cohérent avec le fait de décréter qu'il n'y avait pas de culture majoritaire au Canada.

Cet énoncé ne peut pas fonctionner au Québec où il existe une culture majoritaire composée des francophones. L'existence de cette culture majoritaire est d'autant plus pressante et visible qu'elle constitue une culture minoritaire à l'extérieur du Québec. La culture francophone est minoritaire de trois façons. D'abord, parce que le Québec est une petite nation dans le concert des États-nations, il ne fait pas partie des grands joueurs comme la Russie, l'Inde, la Chine, le Japon, l'Indonésie, le Brésil ou même l'Allemagne, avec 80 millions d'habitants. Il y a plusieurs petites nations qui sont en majorité, le Québec en est une. Deuxièmement, le Québec est une minorité politique au sein du Canada et troisièmement, il constitue une minorité culturelle au sein de l'Amérique du Nord. Il s'agit d'une donnée structurelle qui a toujours accompagné le destin du Québec et il faut absolument que le modèle adopté au Québec tienne compte de cela. Non seulement, en tienne compte, mais parte de cette réalité. C'est la raison principale pour laquelle le multiculturalisme ne peut fonctionner au Québec.

À titre d'exemple, si on était dans un régime de multiculturalisme, on imagine mal comment on pourrait avoir une *Loi 101* sur la langue française. Cette initiative va dans l'esprit de l'interculturalisme et du rapport entre majorité et minorité. Quand on est

² Loi sur le multiculturalisme de 1988.

une petite nation pénétrée de sa fragilité, on est très soucieux de ne pas s'affaiblir, de ne pas se fragmenter, d'éviter la marginalisation et la ghettoïsation. On accorde spontanément une priorité à l'intégration des immigrants. Cette nation, si petite et fragile, doit au moins être intégrée, être la plus unie possible et rassembler ses forces pour faire face à l'adversité. Que ce soit face aux tentatives d'assimilation de jadis en provenance du Canada anglais ou des effets de la mondialisation contemporaine. Au Québec, d'ailleurs, on parle toujours de consensus, des idées rassembleuses, de ce qui mobilise, on parle de concertation, on fait des sommets... C'est un réflexe qui se développe dans toutes les petites nations. La finalité de l'interculturalisme, c'est de gérer le rapport entre majorité et minorité d'une façon qui soit conforme aux impératifs du pluralisme.

D'autre part, nous misons sur les interactions pour faciliter l'intégration, pour mieux lutter contre les stéréotypes qui conduisent à la discrimination et au racisme. L'interculturalisme vise également la formation d'une culture commune dans l'esprit d'une petite nation qui cherche à se fortifier. La culture commune est nécessaire, même d'un point de vue strictement sociologique. Toute société doit se soucier de maintenir un fondement symbolique qui unit minimalement ses citoyens. Ce fondement symbolique est fait de symboles, de valeurs et d'une langue partagée. Une autre raison de mettre l'accent sur l'intégration est la nécessité de l'insertion économique et sociale des minorités ethnoculturelles.

■ MODÈLE DU RÉPUBLICANISME FRANÇAIS

Une troisième option est celle du modèle républicain, incarné notamment par la France. Je signale en passant que le visage français de la République qu'on observe en ce moment, ce n'est pas le seul visage possible. Même en France, le modèle républicain a beaucoup évolué. Dans les autres républiques du monde, on ne trouve pas forcément la même réalité qu'en France.

Prenons le modèle français en exemple, puisqu'il sert souvent de référence. C'est aussi un modèle qui ne convient pas chez nous. D'abord, l'État est très autoritaire dans la République française, il rejette la société civile et les initiatives individuelles sont à l'arrière-plan. C'est l'État qui prend les décisions et qui impose son modèle à la société. Dans la tradition républicaine, l'État a un devoir pédagogique vis-à-vis des citoyens qui est souvent caractérisé de paternalisme. Comme cette République est tellement soucieuse de l'égalité des droits, elle devient méfiante de la différence ethnoculturelle entre les individus. Pour s'assurer de l'égalité des droits, on va tenter de rendre la société la plus homogène possible, et ce, au moins dans l'espace public. C'est sensiblement la formule adoptée par la République française : dans la vie privée, vous pouvez pratiquer la religion que vous voulez, mais dans la vie publique, il faut être uniforme. On voit très bien cette tendance en France. Cela se manifeste par l'interdiction du port de la burqa dans les espaces publics, celle du port de signes religieux dans la fonction publique et du hijab dans les écoles et même jusqu'à l'expulsion brutale des Roms. Permettez-moi d'ouvrir

une petite parenthèse sur cette question. Ce traitement des Roms a commencé sous la présidence de Sarkozy et s'est continué sous le régime socialiste, ce qui est quand même étonnant. À la télévision américaine, on peut revoir, de temps à autre, la façon dont cela s'est passé. Il y avait des campements de Roms dans le nord de la France, des petits abris de tôles, et de tentes avec des ameublements et des installations. On arrive avec des bulldozers et des camions. Des policiers débarquent par douzaine et s'emparent des femmes, des enfants, des vieilles dames, les hommes n'étant pas là. Ils les embarquent dans les camions et détruisent tout avec les bulldozers. Puis, ils refoulent les Roms à l'extérieur des frontières. Je croyais que ces scènes ne s'étaient vues qu'à l'Inquisition mais surtout pas dans un pays comme la France. Alors quand on me parle du modèle français, vous comprenez que je n'y suis pas très sensible.

■ LA SITUATION DU QUÉBEC

Dans notre tradition, se mêlent à la fois des influences européennes et des influences nord-américaines parce que notre société s'est développée en Amérique du Nord, sur un continent anglo-saxon dont nous avons intériorisé nombre d'éléments culturels dans nos institutions. Nous avons établi un compromis en reconnaissant l'importance de l'État, mais aussi celle de la société civile et des individus. Si l'État québécois voulait se montrer très autoritaire, cela ne fonctionnerait pas, on se rebellerait immédiatement. Nous sommes ouverts à la concertation, au communautaire et au collectif, mais à la condition que cela n'aille pas trop loin car nous avons aussi une veine individualiste. C'est un mariage réussi entre les deux.

Selon moi, la solution se trouve au cœur de l'interculturalisme. Il s'agit d'une recherche d'équilibre entre des impératifs, des droits, des valeurs différentes qui se trouvent souvent en compétition dans toutes sortes de situations. Il faut donc arbitrer les conflits qui en résultent et éviter les solutions trop radicales qui cadrent mal dans notre mentalité québécoise, dans nos institutions, notre culture politique et notre imaginaire. Notre réflexe est de rechercher le compromis. Nous faisons de même avec la souveraineté, la version pure et dure qui n'est soutenue que par une minorité. Lorsque nous envisageons une souveraineté avec un partenariat, les appuis augmentent soudainement.

Il n'est pas surprenant que cette recherche d'équilibre soit inscrite dans notre culture. Nous sommes une petite nation différente coincée entre le Canada anglais et la plus grande puissance au monde. Nous avons dû orchestrer notre devenir dans ce contexte et nous avons forcément appris de cette expérience en développant un instinct de survie à travers des compromis. La *Loi 101* en est un exemple formidable. Nous avons renoncé à la religion catholique comme étant le cœur de notre identité et la langue française comme le grand véhicule identitaire. Nous avons fait de la langue française une langue civique, la langue de l'ensemble des Québécois. Certes, il s'agit d'un compromis, mais le profit retiré est celui d'assurer la survie du français à long terme.

Prenons d'autres exemples d'équilibre que nous essayons de concevoir entre des impératifs qui, au départ, ne sont pas compatibles comme le respect des droits individuels et des droits collectifs. Ainsi, nous avons appris à concilier la pluralité identitaire et les impératifs de l'intégration. Nous reconnaissons les minorités ethno-culturelles, tout en se souciant de l'avenir de la culture majoritaire qui est elle-même une minorité. Nous favorisons les accommodements raisonnables, mais dans le respect de ce qu'on appelle nos valeurs fondamentales. Nous pourrions multiplier les exemples qui démontrent nos efforts collectifs de conciliation, et ce, dans notre Charte des droits, dans la jurisprudence, dans notre culture et dans la gestion des institutions. Il s'agit, selon moi, d'une caractéristique majeure de la culture politique du Québec.

Cette culture de conciliation fait en sorte qu'à chaque fois que l'on s'écarte de cette voie de l'équilibre, cela suscite de fortes réactions. À titre d'exemple, le jugement prononcé par la Cour d'appel qui accorde à la ville de Saguenay le droit de réciter une prière lors des séances du Conseil municipal porte atteinte à cette règle de l'équilibre. Étrangement, ce jugement étend la définition du patrimonial à l'ensemble du religieux. Pour la Cour d'appel, ce que récitent les conseillers et le maire à la ville de Saguenay, ce n'est pas une prière. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de la lire, mais il faut avoir du front pour affirmer cela. Selon le jugement rendu, ils peuvent donc réciter cette prière sans que les conseillers soient placés sous influence religieuse, parce que c'est patrimonial. Je disais en exagérant qu'on va maintenant pouvoir réciter des messes à l'Assemblée nationale. Cela fait longtemps qu'il se dit des messes au Québec, donc c'est patrimonial. Évidemment, on sent tout de suite qu'il y a quelque chose qui ne fonctionne pas. Les non-spécialistes ont parfois de la difficulté à comprendre exactement ce qui ne marche pas, et tous ceux qui ont du bon sens s'en rendent compte. C'est une extension abusive de la notion de patrimonial, car un État pourrait briser la règle de la neutralité sous prétexte du patrimoine. Cela voudrait dire qu'un signe religieux a été dépouillé de sa signification originelle. Prenons l'exemple d'une vieille église dans le cœur de Montréal qui a une grande valeur architecturale. Tout le monde peut la regarder, apprécier sa valeur architecturale sans avoir de pensée religieuse. Ce symbole, qui était exclusivement religieux auparavant, a maintenant une autre carrière culturelle et une autre signification. C'est pour cette raison qu'on accepte que l'État investisse pour préserver ces églises, la croix du Mont-Royal qui fait partie du paysage ou les calvaires le long des routes rurales. Pensons à la statue du cap Trinité sur le fjord du Saguenay qui est là depuis 1880, on ne va pas la balancer à la rivière, on n'est pas des talibans! Il faut vraiment démêler le patrimonial du religieux et trouver un équilibre.

De la même façon, je le dis très franchement, quand le Mouvement laïc québécois dit qu'il faut supprimer les signes religieux partout, là aussi il y a quelque chose qui fait défaut, on va trop loin. On est capable de tolérer des signes religieux là où cela paraît avoir du bon sens et d'en interdire ailleurs quand on a des bonnes raisons. Je ne vais pas trop m'étendre sur ce jugement, mais vous avez compris que je l'ai en travers de la gorge !

Quels sont les grands défis posés par l'interculturalisme ?

Le grand défi de l'interculturalisme, c'est de négocier les équilibres, parfois relatifs et subjectifs. Nous ne pouvons écrire dans une charte la norme par où doit passer l'équilibre. C'est quelque chose qu'on doit trouver soi-même, face à chaque situation. C'est une expertise qui se développe, c'est une culture qui se met en place. Souvent, il faut chercher longtemps, il faut zigzaguer avant que cela se stabilise et qu'on trouve la bonne solution. Le retour en arrière nous permet de voir la trajectoire qui se dessine malgré tous nos détours. Cette trajectoire nous ressemble, c'est notre manière à nous. C'est comme cela que les cultures se construisent et que les codes collectifs se mettent au point.

En matière de laïcité au Québec, nous sommes peut-être en train d'apprendre quelque chose. Souvent, cela prend un certain nombre de débats apparemment désordonnés, pour s'accorder visiblement sur un certain nombre de choses. La séparation de l'Église et de l'État, tout le monde est d'accord avec cela. Mais concrètement, comment va-t-on la définir ? Quand une jeune fille souhaite porter le hijab à l'école, c'est oui ou c'est non ? Quand un employé sikh dans un ministère veut porter son turban, est-ce que cela viole la règle de la séparation de l'État et de l'Église ? Ce sont des petites questions embêtantes qui révèlent la question de fond. Il faut apprendre à apporter des réponses censées.

■ LAÏCITÉ

Puisque vous m'avez demandé de parler de la laïcité, je vais vous parler de ma position sur ce sujet, qui, je crois, est conforme à celle de l'interculturalisme et à l'esprit de notre culture politique. Par exemple, pour l'affaire des signes religieux, je pense qu'en principe il faut permettre le port des signes religieux dans les établissements publics et parapublics, mais il faut les interdire à certains endroits quand cela ne respecte pas les droits. Nous nous sommes donné une Charte dans laquelle la liberté de religion fait partie des libertés fondamentales. Cette liberté figure dans toutes les chartes, dans tous les traités internationaux, le Québec ne fait pas exception. Comment peut-elle se traduire concrètement ? Dans l'esprit de compromis, je trouve qu'il faut respecter le droit et la Charte des droits, mais en même temps il n'y a pas de droit illimité, cela n'existe pas. Même le droit à la vie n'est pas illimité, car on envoie des soldats au front, on permet aux gens de faire de la motoneige, de monter l'Everest...

Je crois qu'il faut permettre le port des signes religieux, en accord avec le droit, mais il faut instituer des exceptions lorsqu'on a un motif supérieur. Le motif supérieur serait celui qui passerait le test du tribunal. Pour l'exemple du Québec, cela conduit à interdire le port des signes religieux dans un certain nombre de fonctions publiques comme celles des membres de la présidence de l'Assemblée nationale, les magistrats, le personnel des cours de justice, les forces de sécurité, les gardiens de prison... Dans ces cas, il y a de bonnes raisons, recevables en droit, pour interdire

les signes religieux. Pour les magistrats, ce sont des raisons de crédibilité institutionnelle. Pour les forces de l'ordre, rappelons qu'ils ont un monopole extraordinaire, ils ont le droit d'exercer la violence sur les autres citoyens. Il faut que ces gens bénéficient d'une crédibilité maximale. Si on a l'impression qu'ils utilisent la matraque en fonction de leurs préférences personnelles, cela ne fonctionnerait pas. Imaginons un policier avec une kippa qui frapperait une musulmane avec un hijab, moi, à la place de la musulmane, j'aurais des doutes ! Les gens ne sont pas des anges, il faut éviter de les mettre dans ce genre de situation.

■ NEUTRALITÉ DE L'ÉTAT

Le même problème se pose avec la neutralité de l'État en matière de religions. D'abord, il faut l'élargir, c'est non seulement la neutralité face aux religions, c'est aussi la neutralité face à toutes les convictions de conscience, que ces convictions soient religieuses ou pas. Tous les citoyens ont droit au même respect de leurs convictions fondamentales. De même, l'État peut porter atteinte à la règle de neutralité, pour des motifs patrimoniaux. Si la croix du Mont-Royal tombe en ruine, la Ville de Montréal devra la réparer sans pour autant violer la règle de neutralité parce qu'elle le fait au titre du patrimoine. C'est la même histoire avec les décorations de Noël, originellement de la tradition chrétienne, qui ont maintenant pénétré la culture de masse de notre société. Les enfants musulmans ou juifs aiment bien les décorations de Noël, mais pour eux, ces décorations ne sont pas liées à une fête religieuse. C'est devenu une fête où on mange, on se donne des cadeaux, on se visite, c'est agréable, mais c'est tout. Cela fait partie de l'héritage, de la patrimonialisation d'une ancienne fête religieuse.

Dans tous les pays, il y a une majorité culturelle qui gouverne en fonction de sa nature, de sa sensibilité et de ses traditions. Pourquoi au Québec le congé hebdomadaire était-il le dimanche qui était pourtant un congé religieux ? Parce qu'on faisait comme si tout le monde était catholique ou protestant. On ne pensait pas qu'il y avait des gens qui célébraient leur fête religieuse le samedi. Alors, les accommodements sont venus justement pour réparer les situations de discrimination. Il arrive que la majorité, sans trop s'en rendre compte, se donne des lois qui entraînent des formes de discrimination pour des citoyens porteurs d'une différence ethnoculturelle, il faut alors qu'il y ait des mécanismes de réparation. C'est la logique et le rôle des accommodements raisonnables, il s'agit d'un mécanisme pour discipliner le rapport entre la majorité et la minorité, de sorte que la majorité ne profite pas toujours de son poids numérique pour léser la minorité.

Le ministre Bernard Drainville soumet au public un sondage sur le sort des accommodements. Il veut s'appuyer sur les résultats du sondage pour mettre au pas la pratique des accommodements, voici un cas où la majorité profite de sa situation pour établir le droit. C'est un abus de la majorité aux dépens de la minorité. Si vraiment la pratique des accommodements se porte mal et qu'elle est détraquée, allons plutôt voir là où il se fait des accommodements, dans les hôpitaux, dans les écoles, les municipalités, pour voir si elle est vraiment détraquée. Si elle

l'est, réparons-là, c'est un mécanisme juridique essentiel pour éviter à des minorités d'être victimes de discrimination. Ce qui ne veut pas dire que toutes les demandes d'accommodements doivent être accordées. Il faut les rejeter notamment quand elles portent atteinte aux valeurs fondamentales. C'est étrange d'entendre dire qu'il faut mettre fin aux pratiques d'accommodements parce qu'elles mettent en danger les valeurs fondamentales. Justement, elles sont le critère par excellence pour rejeter des pratiques d'accommodement. Si une pratique porte atteinte à l'égalité hommes-femmes, qui est une des valeurs principales au Québec, une demande d'accommodement n'aurait aucune chance d'être accordée. Il y a un malentendu là-dessus.

Vous voyez, l'arbitrage des rapports entre majorité et minorité est assez difficile, et ce, dans toutes les sociétés. C'est la même chose pour l'intégration des immigrants. Que veut-on dire par intégration ? On ne veut pas dire assimilation, mais on ne veut pas dire non plus fragmentation ou laisser-faire, ce qui serait la marque d'un relativisme absolu. L'intégration veut justement dire un équilibre entre les deux. Encore une fois, il n'y a pas de manuel, pas de charte qui va nous dire comment faire. Il faut du doigté, il faut développer une expertise et, après bien des détours, il y a une norme qui finit par s'établir. Le Québec, à mon avis, est en train d'émerger sur ce plan.

Je pense à ce qu'on entendait dire à la Commission Bouchard-Taylor, il y a cinq ans. Nombre de cégeps sont venus faire des présentations ainsi que des hôpitaux, des représentants de municipalités et plusieurs nous disaient qu'ils étaient dans le désarroi, qu'ils naviguaient un peu au hasard dans la friche de l'accommodement. Je crois que depuis cinq ans, on sait mieux comment s'y prendre, comment gérer ces mécanismes et arriver à des prises de décision qui sont correctes, qui font l'affaire de tout le monde et qui sont en accord avec nos impératifs. Sur le terrain, les gens ont développé une manière de faire, une sorte de sagesse.

Depuis que j'ai publié mon dernier livre, j'ai dû faire à peu près une vingtaine de conférences dans des cégeps, des universités et auprès de différents publics. Je pose toujours la question, *Est-ce qu'il est vrai qu'avec les accommodements, ça va mal ? Est-ce qu'il est vrai qu'ils portent atteinte à nos valeurs fondamentales, à l'égalité homme-femme, que c'est un désordre, qu'il faudrait discipliner cela au plus pressant ?* Ce qu'on me dit, c'est toujours la même chose, c'est que non, il n'y a pas de problème. On sait maintenant à peu près comment faire. Il y a des difficultés, bien sûr, mais on sait maintenant comment naviguer là-dedans. Parmi les témoignages que je recueille de la part de gestionnaires, de décideurs, ils savent bien que l'égalité homme-femme n'est pas quelque chose qu'on va sacrifier. Il y a donc une vigilance chez nous sur ce plan.

Je pense que le Québec, par la vertu de la société civile, s'est donné les moyens de gérer les situations et ce, plus que l'État qui n'a pas fait grand-chose depuis cinq ans pour éclairer les décideurs sur le terrain. Au fond, c'est peut-être mieux comme

cela, ce genre de codes de conduite se règle au jour le jour, empiriquement, par la vertu qu'apprennent les décideurs sur le terrain plutôt que par de hauts fonctionnaires ou des politiciens. Les sondages démontrent qu'il y a toujours 70 à 80 % des Québécois qui s'opposent à la pratique des accommodements, il y a donc du travail à faire.

Il y a une urgence à traiter de l'insertion économique et sociale des immigrants. On sait maintenant que l'un des principaux obstacles, c'est la discrimination. Une discrimination discrète et tranquille qui s'exerce au jour le jour. Elle semble moins présente dans la grande entreprise, parce que quand elle a besoin de compétences, elle ne regarde pas la couleur de la peau, la religion ou le foulard islamique. Cependant dans les PME, le propriétaire d'une petite entreprise va vous expliquer bon enfant, comme je l'ai souvent entendu dire : *Moi, si j'ai à embaucher quelqu'un et que j'ai un Tremblay qui se présente et un Mohammed, pourquoi je prendrais le Mohammed ? Je connais le Tremblay, je connais sa famille. Je sais qu'il ne me demandera pas de lieu de prière, d'accommodement, qu'il ne me dénoncera pas à la Commission des droits de la personne. Pourquoi me compliquerais-je la vie quand je peux la rendre très simple ?* C'est précisément de la xénophobie et de la discrimination, c'est cela qu'il faudrait empêcher. À mon avis, c'est un des facteurs principaux du sous-emploi des immigrants.

Vous allez me dire : *Il y a le problème de l'inadéquation des compétences et du marché* oui, mais il y aussi le problème des corporations qui refusent de reconnaître les qualifications. Le chauffeur de taxi qui m'a amené ici tout à l'heure, c'est un ingénieur qui vient du Liban. Il conduit son taxi depuis vingt ans. Ce n'est pas très intelligent de notre part de faire venir un ingénieur que le Liban a payé à former et d'en faire un chauffeur de taxi. Je lui ai demandé de me raconter pourquoi il est devenu chauffeur de taxi, il m'a répondu qu'il n'a pas pu se faire reconnaître comme ingénieur. Il aurait fallu qu'il fasse deux ou trois ans d'études, qu'il avait trois enfants, que sa femme ne travaillait pas, il a été obligé de travailler tout de suite.

Ce n'est pas très intelligent collectivement et surtout, ce n'est pas prudent. Je ne vais pas répéter ce que j'ai écrit dans *La Presse* ce matin, mais toutes les études démontrent maintenant que le principal problème d'intégration des immigrants se vit à la deuxième génération. La première génération sait que cela va être dur, ils sont prêt à faire des sacrifices, ils viennent pour leurs enfants. Ils renoncent à leurs ambitions professionnelles une fois qu'ils sont établis et qu'ils voient que cela ne va pas bien. Ils se disent : *Au moins, nos enfants feront mieux que nous.* Leurs enfants sont éduqués à l'école publique comme tous les autres élèves québécois. Ils intériorisent donc les mêmes aspirations, les mêmes attentes sociales et économiques. Pourtant, lorsqu'ils arrivent sur le marché du travail, ils se font envoyer le signal qu'ils ne sont pas comme les autres. Ils ont suivi le même cursus que les autres, mais ne seront pas traités de la même façon. C'est difficile pour eux d'accepter cela. Ils ne réagissent pas comme leurs parents, ils y voient une forme de trahison.

Le phénomène de la deuxième génération a été étudié aux États-Unis et en Europe. Nous voyons ce que cela donne : la crise des banlieues. Ce qui était qualifié d'ethnoculturel devient un problème social, parce que cela glisse dans la pauvreté. La pauvreté, cela veut dire la pathologie, la délinquance et éventuellement la violence. C'est ce qu'on observe en France. Tous les 31 décembre, il y a entre mille et quinze cents voitures qui sont brûlées. Les journaux n'en parlent même pas parce qu'ils ont peur que cela se répète. Le premier de classe, du point de vue de l'intégration des immigrants, c'était la Suède. Voyez ce qui se passe maintenant en Suède, cela vient de leur exploser au visage. Les quartiers du nord de Stockholm qui brûlent présentement sont composés de 80 % d'immigrants de deuxième génération. Que dire des terroristes en Angleterre ? Encore une fois, ils appartiennent à la deuxième génération.

Au Québec, si on est collectivement un peu intelligent, on va essayer d'éviter cela. On a déjà un petit antécédent avec Montréal-Nord, je ne dis pas qu'on y a appris quelque chose de là et nos gouvernants ont l'air de l'avoir oublié. Mais il pourrait bien en avoir d'autres, à un moment donné, qui nous explosent au visage si on ne fait pas attention.

Un autre défi, c'est le double régime linguistique dans lequel nous plonge le statut constitutionnel du Québec où nous disons que le français est la langue officielle. Mais le Canada impose la loi du bilinguisme si bien qu'un immigrant a des raisons de s'en tenir à la langue anglaise, il est un parfait citoyen canadien et parce que le Québec n'est pas un État-nation. Ce dédoublement est extrêmement embarrassant et fait en sorte que le Québec ne dispose pas de tous les moyens dont il aurait besoin pour incarner l'interculturalisme tel qu'on le souhaiterait. Cela veut dire aussi que sur le plan de l'arbitrage des désaccords, les tribunaux québécois sont dépendants de la Cour Suprême, de sorte qu'on peut prendre des décisions chez nous qui vont être cassées à Ottawa parce qu'ils ont une sensibilité différente.

Il y a des juristes et des tribunaux canadiens-anglais qui ont étudié depuis quelques années comment les accommodements étaient traités au Québec. C'est complètement différent dans le reste du Canada où le religieux a beaucoup plus de poids. Pourquoi cette différence ? C'est à cause de notre histoire, de la sensibilité et de la méfiance qu'on a développées vis-à-vis du clergé. Nous avons développé une vision du monde différente qu'on ne peut pas exprimer parce qu'on est dépendant d'un autre qui a préséance. Sans compter que notre politique de sélection des immigrants est incomplète parce qu'elle ne couvre pas tous les types d'immigrants, comme les réfugiés par exemple. Il semble que 35 à 40 % des immigrants adultes ne sont pas francisés. Ces derniers résident au Québec, mais se perçoivent comme citoyens canadiens. Ils sont bien au Canada, ils ne ressentent pas l'obligation de se franciser, car ils parlent une des deux langues officielles du pays.

Il faut combattre les préjugés et les stéréotypes qui affligent les immigrants et les membres des minorités ethnoculturelles : *Les arabes sont tous des musulmans, les musulmans tous des islamistes intégristes*. Une étude de la Commission des droits

de la personne et des droits de la jeunesse a mesuré le degré de pratique religieuse et de ferveur religieuse parmi les Québécois en fonction de leur origine ethnoculturelle. Qui sont ceux qui sont les moins pratiquants ? Ce sont les Maghrébins. Qui sont ceux qui ont le plus fort taux d'athéisme ? Encore les Maghrébins. Ce taux est deux fois plus élevé que dans la société d'accueil. Pourtant, nous les assimilons aux musulmans et non pas aux arabes. Comme si un arabe qui n'est pas musulman, cela n'existait pas. Un immense stéréotype! La réalité est non seulement différente, elle est l'inverse de ce que l'on croit.

Un autre stéréotype, c'est que *les immigrants qui arrivent sont réfractaires à nos valeurs*. Il n'y a eu que deux études sur cette question. Les études ont été faites par des universitaires, des chercheurs très compétents. Le résultat de ces études est que les valeurs québécoises sont largement partagées par les immigrants. Il n'y a pas de miracle là-dedans. Ces immigrants sont venus au Québec à cause de nos valeurs, ils ont fui des pays de dictature... Nombre d'entre eux sont plus attachés à nos valeurs, comme la liberté et la démocratie, que le sont les Québécois eux-mêmes. Quand parle-t-on de liberté au Québec ? Nous n'avons pas de littérature sur la liberté, ce n'est pas un thème de débat et on n'entend jamais parler. On nage dedans par-dessus la tête, on n'y pense même pas, mais les immigrants eux y pensent, parce qu'ils viennent de pays où la liberté n'existe pas.

Parmi les préjugés, il y a celui du grand complot islamique. J'ai donné une conférence, il y a deux semaines à Québec devant l'Association des retraités de la fonction publique. À la fin de ma conférence, un groupe de féministes radicales s'est emparé du micro pour me parler du complot islamique. Je leur ai répondu : *S'il existe vraiment, vous allez pouvoir me dire ce qui se passe et où*. Elles m'ont dit *Mais c'est très simple, regardez l'année dernière, il y a eu un congrès à Montréal où ils ont fait venir plusieurs islamistes radicaux et puis, ils ont dit dans leurs délibérations telle affaire, telle affaire... c'était publié dans les journaux, ce n'est pas assez pour vous ?* J'ai dit : *Mais c'est un drôle de complot, car vous savez tout ce qui va se passer et c'est même publié dans les journaux !*

C'est un grand délire si vous imaginez qu'il y a un grand complot islamique qui veut détruire notre société, vous allez le voir partout. Nous sommes des citoyens tellement vigilants, nous avons des médias qui sont très attentifs, nous avons des tribunaux qui vont intervenir. Nous autres, au Saguenay, on va être sûrement les premiers à adopter la charia! À la Commission Bouchard-Taylor, dans l'un des forums, une femme m'a dit la gorge serrée qu'elle ne voulait pas que ses filles portent la burqua. Il y a quelque chose qui peut porter à rire, mais quelque chose de sérieux aussi, car il y a fantasme et délire. C'est un problème de perception, les faits n'arrivent pas à heurter ces perceptions-là.

Il faut combattre la démagogie. On en a été assez exempté au Québec. La parenthèse a été celle de l'ADQ, avec les sorties de monsieur Dumont, disant : *Il ne faut pas qu'on se fasse manger la laine sur le dos par les immigrants, déjà qu'on s'était fait*

manger la laine sur le dos par les Anglais, ce coup-ci, on se laissera par faire, on va se tenir debout. Maintenant, c'est le maire Tremblay qui tient ce même discours. S'il n'y avait que lui, ce ne serait pas grave. Plusieurs sondages démontrent qu'il a beaucoup d'appui dans la population, et ce, pas juste au Saguenay, mais dans l'ensemble du Québec. Dans la ville de Québec, par exemple, toutes les radios-poubelles sont derrière lui et martèlent ces idées à chaque jour.

3

Quel est le rôle de l'État, des institutions, comme les ministères de l'Éducation et de l'Immigration, dans l'actualisation de l'interculturalisme ?

Encore là, je trouve que c'est une question d'équilibre. Il faudrait que l'État fasse ses devoirs. Sur le dossier de la laïcité, je ne suis pas certain qu'il faut une charte pour le régler. À mon avis, cela pourrait tenir dans quelques articles qui seraient ajoutés à la *Charte des droits et libertés de la personne*. Il n'y a pas tant que cela à dire, il s'agit d'établir les grands principes, de fixer une fois pour toutes la séparation entre l'Église et l'État. Ensuite, il faut indiquer les exceptions qui peuvent survenir, mais seulement dans les grandes lignes. Il faut supprimer le cas par cas. Si on était capable de faire des lois tellement détaillées qu'elles pourraient prévoir toutes les situations, on n'aurait pas besoin de juges, de tribunaux et d'avocats. Il y a des tribunaux parce qu'il faut interpréter la loi selon les situations particulières. La loi ne peut pas prévoir la singularité immensément variable de toutes les situations. Il faut adopter officiellement une politique, un document qui explique ce qu'est l'interculturalisme. C'est ce que la Commission Bouchard-Taylor a recommandé, mais l'État n'a rien fait. Ce que je trouve plus important maintenant, ce sont les initiatives des citoyens eux-mêmes et en particulier, les citoyens qui œuvrent dans des institutions publiques ou privées.

Les institutions d'enseignement sont au front pour tous les défis que nous abordons. Cela commence au primaire, car on y apprend qu'il y a des gens d'autres couleurs, qui ne parlent pas de la même manière. Les enfants apprennent cela sans problème, comme ils apprennent toutes les autres choses. Après, il faut que cela s'articule, que cela se précise et se fortifie. C'est le rôle du secondaire et des cégeps.

Dans tous les sondages sur la perception de la différence, il y a toujours un gradient parfait qui se dégage. Ceux qui sont les plus ouverts, ce sont les jeunes de l'âge du cégep. Plus on augmente dans l'échelle des âges, plus on se dirige vers le mien, plus cela se gâte. Ce qui donne à penser à un certain nombre d'observateurs optimistes, que si la tendance se maintient, d'ici une trentaine d'années, ce qu'on considère comme des problèmes importants n'en seront plus. Parce que ceux qui ont quinze ou vingt ans aujourd'hui auront fait l'apprentissage de la diversité, de la pluralité religieuse et n'auront plus les mêmes angoisses que l'on retrouve chez pas mal de Québécois présentement.

Le rôle des cégeps est fondamental. Lorsque j'interroge des professeurs des cégeps, on me répond toujours la même chose, la diversité se gère bien, à l'exception d'un cégep en particulier que je ne mentionnerai pas puisqu'un groupe ethnoculturel spécifique est concerné. Mais c'était la seule note discordante. Cela me donne à penser que les cégeps se sont donnés des instruments, des manières de faire. Je vais terminer en vous posant à mon tour une question. Est-ce que je me trompe ? Est-ce que ce qu'on nous disait il y a cinq ans lors de la Commission Bouchard-Taylor est encore vrai aujourd'hui ? Par exemple, un manque d'instruments, de balises, de formations de la part des enseignants de la difficulté à gérer cette diversité. Il me semble que depuis cinq ans, il y a eu beaucoup de travail de fait. Je m'arrête là-dessus. Merci beaucoup de votre attention !